

Titre de la séance : Interdiction, limitation ou divulgation...Quelle approche prioriser pour régler l'argent en politique?

Animateurs/Panélistes :

Michael Sullivan, Directeur, Bureau du financement des campagnes et des partis politiques du Massachusetts.

Ellen L.Weintraub, Commissioner, Federal Election Commission

Michael Malbin, directeur administratif, Campaign Finance Institute, É.-U.

Michael Wittenwyler, Godfrey and Kahn

Date et heure : Lundi le 9 décembre 2013, 15h30

Rapporteur : Élodie G. Lafrance, Commissaire à l'éthique et à la déontologie (Québec)

Résumé de la séance

L'objet de la séance visait à analyser et à débattre de la question du financement des campagnes électorales. Il s'agissait de réfléchir à s'il fallait interdire, limiter ou simplement divulguer la nature des contributions apportées. Les panélistes ont entre autres abordé les éléments pouvant constituer une approche exemplaire en régulation du financement des campagnes.

Selon eux, il semble nécessaire de trouver l'équilibre en ce qui a trait à l'élaboration des législations touchant le financement politique de l'ensemble d'un territoire. De plus, la cohésion et la coordination entre les différentes entités gouvernementales est nécessaire pour l'atteinte d'une meilleure connaissance et du respect des règles établies en matière de contribution politique. L'obtention de l'unanimité en regard des mesures à adopter semble toutefois difficile à atteindre.

Les panélistes rapportent que bien que l'argent soit incontournable en politique, il est tout de même nécessaire d'exercer une contrainte sur les sources de financement. Le plafonnement des contributions est une mesure efficace afin de contrer un apport trop important d'argent d'une source particulière, tel que les "superpacks" vis-à-vis desquels les candidats pourraient se sentir davantage redevables étant donné les sommes substantielles fournies par ceux-ci. En ce sens, il est opportun de valoriser les contributions de petits donateurs quoique qu'il faille, à ce jour, définir qui est à classer dans cette catégorie. Il s'agit également d'analyser des solutions en ce qui a trait aux crédits fiscaux et au financement public notamment.

Également, la divulgation publique a un impact notable sur le comportement des donateurs. Cette dernière peut également modifier la perception du public à l'endroit des contributeurs. Pour ce processus, il faut convenir de la nature des informations et du seuil de contributions qui seront divulgués. Un accès contemporain à ce type de données doit être facilité pour le citoyen qui souhaite obtenir cette information rapidement.

Les missions principales d'un organisme de régulation sont axées sur l'éducation, l'information et l'application de la loi. À titre d'organisme de régulation, il s'agit également de considérer les orientations à prendre vis-à-vis du contrôle des contributions politiques

en regard de l'application de chacun des textes législatifs. Il faut entre autres s'attarder aux cibles qui feront l'objet d'une surveillance et d'une coercition plus élevée.

En résumé, les différents intervenants se sont concertés sur la nécessité d'interdire certains éléments, d'en limiter d'autres et de divulguer l'information tout en continuant d'encourager les donations politiques qui contribuent à l'action politique et à la vie démocratique.